



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question au Gouvernement n° 293

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Ma question porte sur les conditions dans lesquelles ont été évacuées ces derniers jours (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste) les antennes des ASSEDIC et les agences de l'ANPE et, plus précisément, sur les commentaires de certains membres du Gouvernement à ce propos.

Ainsi, j'ai entendu, hier, M. Chevènement, ministre de l'intérieur, déclarer en substance que le rôle des policiers n'était pas de tirer par les pieds les professionnels de l'occupation. (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.) M. Chevènement étant absent aujourd'hui, vous comprendrez, monsieur le Premier ministre, que ce soit à vous que j'adresse ma question. Souscrivez-vous à l'opinion ambiguë de votre ministre de l'intérieur qui considère les chômeurs ayant occupé certaines agences ANPE ou certaines antennes ASSEDIC comme des « professionnels » ?

Personne n'a le droit de spéculer sur le malheur des autres (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), mais le Gouvernement n'a pas le droit d'administrer à ceux de nos concitoyens qui, à la recherche d'un emploi, souffrent le plus une douche écossaise, et de brandir tantôt la carotte, tantôt le bâton. (Mêmes mouvements.)

Monsieur le Premier ministre, les chômeurs, qui ont fait irruption ces dernières semaines sur la place publique, sont-ils des « professionnels de l'occupation », ou, comme l'ont dit certains autres au début de ce conflit, des « professionnels de la manipulation » ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, il faudrait parler sereinement de ce qui se passe. Nous l'avons tous dit depuis le début du mouvement: derrière les hommes et les femmes qui ont occupé les ASSEDIC, il y a d'abord des chômeurs qui sortent de leur isolement et de leur désarroi et qui décident d'agir et de parler collectivement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Au-delà de ceux qui sont dans la rue et dans les ASSEDIC, il y a des chômeurs de longue durée, des RMistes, des exclus et, surtout, beaucoup de jeunes qui désespèrent de rentrer dans la société. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

C'est d'abord à eux que nous nous sommes adressés pour rappeler les choix du Gouvernement, qui a fait de l'emploi sa priorité numéro une pour relancer la croissance, créer des emplois et réduire la durée du travail.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.) Sur ce dernier point, je vous donne rendez-vous dans quelques jours. Mesdames, messieurs de l'opposition, il est pour le moins difficile pour notre gouvernement de recevoir des leçons de ceux qui ont laissé s'accroître le chômage ! (Mêmes mouvements.)

Mais au-delà de la compréhension que nous devons manifester à l'égard de ces chômeurs, au-delà de l'action pour l'emploi, il y a l'urgence. Nous avons pris des mesures - le Premier ministre les a annoncées - en faveur de que tous ceux qui, aujourd'hui, risquent de se voir couper l'eau et l'électricité, de perdre leur logement ou de ne

pas pouvoir faire soigner leur enfant. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Franck Borotra. Quelle langue de bois...

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Et je compte sur ceux d'entre vous, mesdames et messieurs de l'opposition, qui détenez la majorité dans des conseils généraux, pour abonder les fonds du Gouvernement et faire en sorte que la solidarité s'exprime aussi au niveau du département. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialistes, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Faire de la politique, je l'ai dit, c'est faire des choix. Nous les avons faits. (Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Luc Reitzer. Vous savez, il n'y a pas d'un côté les bons et, de l'autre, les méchants !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Mais c'est aussi faire en sorte que l'ensemble des services publics et des services ouverts au public puissent fonctionner à partir du moment où les cris ont été entendus et les réponses apportées. C'est ce que nous avons fait. Les chômeurs doivent pouvoir s'inscrire dans les ASSEDIC, les chômeurs doivent pouvoir percevoir ce que leur doivent les ASSEDIC et entrer dans ces établissements. Qu'auriez-vous dit si nous avions laissé des chômeurs s'opposer à des chômeurs et des Français s'opposer à des Français !

M. Pierre Mazeaud. Quelles agressivité !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous souhaitons que la réponse apportée soit celle d'un Etat qui fixe des priorités, nous souhaitons faire en sorte que les services au public puissent fonctionner correctement. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 293

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 1998, page 154

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 janvier 1998